

# Les affrontements religieux en Europe (1500-1650)

Il Pierre-Jean Souriac – 979-10-231-2197-1





Préface de **Lucien Bély**

### **Approches historiographiques**

Les réformés français au cœur des conflits religieux  
(vers 1550-1659)

**Hugues Daussy**

Les affrontements religieux en Angleterre et dans les îles  
Britanniques dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle

**François-Joseph Ruggiu**

### **Faire la guerre, faire la paix**

« Reconcilier les cœurs des subjects cy-devant divisez » :  
les commissaires des édits de pacification au temps des premières  
guerres de religion

**Jérémie Foa**

Affrontements religieux, révoltes et guerres civiles.  
Formes et moyens d'une société divisée (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)

**Pierre-Jean Souriac**

Affrontements religieux, fractures politiques dans les provinces  
méridionales des Pays-Bas espagnols (1521-1579)

**Alain Lottin**

Clercs de cour et clercs d'État dans les affrontements religieux  
européens (1500-1650)

**Benoist Pierre**

### **Les affrontements dans le Saint-Empire**

Les conflits confessionnels autour des espaces urbains  
dans l'Empire au XVI<sup>e</sup> siècle

**Naïma Ghermani**

École, université et affrontements religieux dans le Saint-Empire

**Jean-Luc Le Cam**

L'invention de la coexistence confessionnelle  
dans le Saint-Empire (1555-1648)

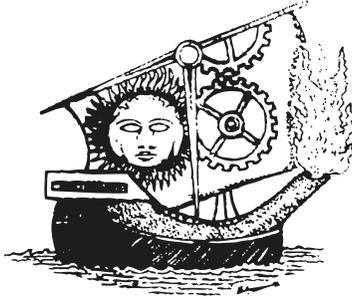
**Christophe Duhamelle**

Couverture :

*L'Assassinat d'Henri III* (détail), estampe, 1589, BnF, Département des estampes  
et de la photographie, fonds Hennin © BnF



LES AFFRONTEMENTS RELIGIEUX EN EUROPE  
(1500-1650)



Bulletin de l'Association des historiens modernistes  
des universités françaises  
dirigé par Lucien Bély

# Les Affrontements religieux en Europe (1500-1650)

Préface de Lucien Bély



Les PUPS, désormais SUP, sont un service général  
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2009  
© Sorbonne Université Presses, 2022

ISBN papier : 978-2-84050-626-3  
PDF complet – 979-10-231-2192-6

TIRÉS À PART EN PDF :

Préface – 979-10-231-2193-3  
I Hugues Daussey – 979-10-231-2194-0  
I François-Joseph Ruggiu – 979-10-231-2195-7  
II Jérémie Foa – 979-10-231-2196-4  
**II Pierre-Jean Souriac – 979-10-231-2197-1**  
II Alain Lottin – 979-10-231-2198-8  
II Benoist Pierre – 979-10-231-2199-5  
III Naïma Ghermani – 979-10-231-2200-8  
III Jean-Luc Le Cam – 979-10-231-2201-5  
III Christophe Duhamelle – 979-10-231-2202-2

Mise en page (2009) Lettres d'Or  
Version numérique (2022) : Emmanuel Marc Dubois/3d2s

## SUP

Maison de la Recherche  
Sorbonne Université  
28, rue Serpente  
75006 Paris  
tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

[sup@sorbonne-universite.fr](mailto:sup@sorbonne-universite.fr)

[sup.sorbonne-universite.fr](http://sup.sorbonne-universite.fr)

DEUXIÈME PARTIE

# Faire la guerre, faire la paix



AFFRONTEMENTS RELIGIEUX, RÉVOLTES  
ET GUERRES CIVILES  
FORMES ET MOYENS D'UNE SOCIÉTÉ DIVISÉE  
(XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> SIÈCLES)

*Pierre-Jean Souriac*  
Université Jean-Moulin-Lyon 3 / LARHRA-RESEA

L'historiographie des trente dernières années permet aujourd'hui de mieux cerner ce que furent ces « guerriers de Dieu », que Denis Crouzet a étudié pour le cas français, mais que l'on serait tenté d'étendre à d'autres théâtres européens<sup>1</sup>. Imaginaire collectif et rituels de violence trouvèrent alors à s'articuler dans une expression singulière de piété passant par le combat contre l'altérité religieuse. Demeure entier le problème du processus militaire qui permit de prolonger dans des actes très concrets ces élans guerriers, d'abord initialement limités au spasme de violence. Les massacres aussi bien que les émeutes à motif religieux se développent originellement dans des espaces limités et dans des temps courts. Or le processus militaire prolonge cet élan initial pour pérenniser un front confessionnel et transformer le théâtre émeutier en territoire de la guerre. C'est ainsi qu'au printemps 1562, le royaume de France bascula d'une situation conflictuelle entre communauté réformée et communauté catholique dans les différentes villes du royaume en un véritable état de guerre. Le *guerrier de Dieu*, au départ simple civil mobilisé dans une rixe urbaine, se muait en soldat des guerres de religion. Il ne perdait rien à la détermination confessionnelle de son combat, et il gagnait un cadre lui permettant d'intégrer une armée sainte.

Pour cela, notre propos sera articulé autour de la notion de guerre civile, au sens d'un conflit engendré par une société elle-même. Naturellement, tous les affrontements religieux ne se réduisent pas à la guerre civile, mais il me semble que les expériences françaises, anglaises et germaniques font état de territoires traversés de frontières confessionnelles qui furent autant

1 Denis Crouzet, *Les Guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de religion (vers 1525-vers 1610)*, Seyssel, Champ Vallon, 1990.

de lignes de front militaire au sein d'une même communauté de vie. Émotion, révolte, guerre civile, la prise d'armes revêt des caractéristiques variables, et il s'agit ici de comprendre les formes du combat pour sa foi. Les réflexions qui vont suivre proviennent pour l'essentiel des observations établies à partir de la société méridionale du royaume de France aux prises avec les guerres de religion<sup>2</sup>. À la lecture de cas similaires ailleurs en Europe, il semble possible d'esquisser des permanences d'un théâtre de conflit à l'autre, autour de points de comparaisons que nous savons nécessairement impressionnistes.

## ENGAGEMENT ARMÉ ET LÉGITIMITÉ DE LA PRISE D'ARMES

90

### Choix confessionnel et aspiration à la prise d'armes

Pour commencer cette réflexion autour de la notion de guerre civile, arrêtons-nous sur son aspect immédiatement perceptible, à savoir, la déchirure sociale. L'ordre et la concorde étaient des référentiels politiques fondamentaux, particulièrement au niveau local où les cités comme les bourgs se pensaient comme une communauté civique dont le Magistrat était l'expression. Prendre les armes pour sa foi, tout autant d'ailleurs que pour des motifs économiques ou politiques, revenait à risquer la discorde, rompre l'unité du royaume et surtout celle de la ville. L'acte n'était pas anodin, d'autant que si l'émeute à motif religieux pouvait être soudaine, sa préparation, la montée en tension entre les communautés, était bien plus lente, l'affrontement perceptible avant même que la violence n'apparaisse. C'est dans ce temps d'une conflictualité interreligieuse, qui n'était pas encore une guerre mais qui y conduisait inéluctablement, que s'inventa un discours de légitimité propre à l'affrontement religieux.

En amont de la guerre, les rapports interconfessionnels trouvaient à se développer dans un contexte de conflictualité quotidienne qui voyait catholiques ou protestants saisir la moindre opportunité pour s'en prendre à l'adversaire. Dans le cadre français, l'affirmation publique de la minorité réformée, les oppositions violentes que leurs opposèrent certains catholiques, ainsi que les efforts initiaux de mise en coexistence de ces nouveaux ennemis, s'accompagnèrent le plus souvent de violences circonscrites certes, mais régulières et toujours plus intenses. Sur ce plan, les années 1560-1562 s'inscrivent dans une conjoncture quasiment unique par rapport aux suites des guerres de religion tant les espoirs de

2 Pierre-Jean Souriac, *Une guerre civile. Affrontements religieux et militaires en Midi toulousain (1562-1596)*, Seyssel, Champ Vallon, 2008.

conquête de l'espace public par les protestants furent sincères et portés par l'ambition de faire éclater leur vérité. Cet espace public, celui de la ville, et plus particulièrement de la rue où se tenaient processions, enterrements et autres rites catholiques, était à comprendre comme un lieu d'affirmation d'une vérité religieuse qui par principe ne pouvait que souffrir difficilement le voisinage d'une confession honnie<sup>3</sup>. Pour les catholiques, il s'agissait de défendre leur monopole, celui d'un espace sacralisé par la présence matérielle des lieux de culte aussi bien que des principales manifestations de piété. Pour les réformés, il s'agissait de sortir des maisons où la clandestinité imposée par la répression d'État les avait confinés, afin de prouver au monde la force de leur message. Or c'est au moment où les réformés voulurent sortir de cette clandestinité que la couronne commença à légiférer sur une existence légale de la nouvelle confession. À partir de l'édit de janvier 1562, et au fil des différentes pacifications, l'État chercha à limiter cette expression publique du culte réformé : il le libéra pour ce qui relevait de l'espace privé – maison, château – et le contraignit fortement pour les espaces communautaires, limitant les nouvelles créations ou imposant les faubourgs comme seul lieu de culte. Cette contrainte réduisit considérablement les aspirations réformées à transformer le monde car elle continuait d'inscrire cette minorité confessionnelle dans la clandestinité ou le repli domestique, et ce, sans que ce processus soit accepté. Ce fut au contraire un échec, une situation intolérable pour une Église conquérante qui perdit rapidement ses illusions, passés les premiers feux de la guerre. L'enjeu d'un éventuel monopole confessionnel entre catholiques et protestants était tel qu'à de rares exceptions près, il ne put accepter les tentatives de concordes proposées par la cour car il imposait le maintien des protestants dans une situation de minorité, ce qui leur était intolérable, tout autant intolérable qu'était leur présence pour les catholiques.

Cette question du contrôle de l'espace public fit le lit de la guerre civile par les pratiques récurrentes de violence qu'il engendra. Perturbation de processions catholiques, interruption des prêches dans une Église, prise d'assaut d'une maison d'où sortait un chant de psaume par une fenêtre laissée volontairement ouverte... Il n'est pas une monographie régionale sur le temps des troubles en France qui n'évoque telle ou telle émotion religieuse faisant suite à la perturbation d'un rite catholique ou protestant.

3 Jérémie Foa, « Ils mirent Jesus Christ au fauxbourg : remarques sur la contribution des guerres de religion à la naissance d'un *espace privé* », *Histoire urbaine*, n° 19, 2007, p. 129-143.

Les années 1560-1562 furent pour cela des années particulièrement cruelles, celles d'une marche vers la guerre quasiment inéluctable<sup>4</sup>.

À l'aune des expériences confessionnelles européennes cette question du voisinage religieux au sein d'une même communauté sociale n'épuise évidemment pas le sujet des terrains propices à l'explosion de violence et susceptibles de faire naître une guerre civile. Le cas anglais présente un autre visage tout en connaissant dès 1536 plusieurs prises d'armes hostiles aux réformes d'Henri VIII. Il ne s'agissait pas à proprement parler de guerres civiles, mais d'une prise d'armes contre les représentants du roi présentant le risque potentiel de devoir se battre contre l'armée du souverain. À la différence du cas français, les innovations religieuses anglaises furent littéralement importées dans les provinces du royaume à partir du centre rayonnant londonien qui fit d'abord le choix de la rupture avec Rome.

92

Le renouvellement des études sur la vie religieuse dans les provinces anglaises du XVI<sup>e</sup> siècle souligne, depuis les années 1980, combien ce processus d'acculturation fut lent et non achevé avant le règne d'Élisabeth<sup>5</sup>. Tout au long du règne d'Henri VIII, donc au temps des premières prises d'armes, notamment le Pèlerinage de Grâce de l'automne 1536, les nouveautés henriciennes furent imposées de manière très superficielle. La vie paroissiale dessine alors les figures d'une résistance silencieuse, presque passive, face à des réformes religieuses décidées en haut lieu mais de fait faiblement appliquées à la base. Les fabriques paroissiales notamment mirent du temps à intégrer les nouveautés demandées par Henri VIII aussi bien qu'Édouard VI, et la restauration catholique lancée par Marie Tudor dès 1553 fut l'occasion pour ces mêmes fabriques de revenir à leurs pratiques ancestrales. Des études sur le Kent, l'East Anglia ou le Lancashire fournissent alors toutes des éléments concordants tendant à montrer les limites de réformes importées et les solutions de résistance choisies par les sujets anglais<sup>6</sup>. Si toutes ces régions ne versèrent pas dans la révolte, loin s'en faut, la logique politico-religieuse de la couronne alimenta des mécontentements et des motifs de prise d'armes dont les protagonistes

4 Michel Cassan, *Le Temps des guerres de religion. Le cas du Limousin (vers 1530-vers 1630)*, Paris, Publisud, 1996, notamment p. 123-140 : chap. VI : « Le refus du protestantisme (1555-1564) » ; Wolfgang Kaiser, *Marseille au temps des troubles. Morphologie sociale et luttes de factions. 1559-1596*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1992, p. 201 *sq.*, où il examine les logiques de l'émeute qui étirent la ville et son plat pays à partir de 1560.

5 Christopher Haigh, *English Reformations: Religion, Politics and Society under the Tudors*, Oxford, Clarendon Press, 1993.

6 Christopher Haigh, *The Last Days of the Lancashire Monasteries and the Pilgrimage of Grace*, Manchester, Chetham Society, 1969 ; Peter Clark, *English Provincial Society from the Reformation to the Revolution: Religion, Politics and Society in*

locaux purent se saisir. La révolte fut conjoncturelle, mais le refus des innovations religieuses beaucoup plus profond. À la différence du cas français, la prise d'armes, quand elle eut lieu, renforça les solidarités des communautés au lieu de les diviser, tout en acceptant un éventuel conflit entre représentants et sujets d'un même roi.

Dans l'émergence des nouvelles Églises, un autre paramètre pourrait être interprété comme un ferment de guerre civile, celui de l'imaginaire d'une prise d'armes juste et radicale. On peut considérer cela comme un messianisme violent, des imaginaires propres aux communautés de foi dans lesquels la victoire finale de leur vérité passerait par un triomphe armé naturellement légitime. On peut penser aux taboristes aussi bien qu'à certains membres de l'Unité des Frères en Bohême dans le cadre des héritiers de Jean Hus, on peut également trouver ce genre d'imaginaire dans des communautés relativement pacifiées quant à leur engagement dans le siècle.

Prenons le cas des hussites de Bohême. L'histoire de leur communauté est émaillée de violences et de prises d'armes : insurrection dans les années 1410 et surtout révolte de l'Église ultraquiste à Prague en septembre 1483. La prise d'armes fut un moyen d'expression usité et toujours en puissance d'être utilisé. La branche séparatiste de l'Église ultraquiste de Bohême, l'Église de l'Unité des Frères, apparue vers 1457, radicalisa encore ce lien légitime avec la révolte. Notamment la génération des Frères du début du XVI<sup>e</sup> siècle soutenait un engagement concret dans les affaires du siècle y compris par l'usage de la force si le gouvernement en place ou les autorités locales s'avéraient néfastes à la propagation de la vraie foi. Leurs actions violentes furent essentiellement marginales, mais leur discours témoigne de la théorisation d'un recours légitime aux armes, d'une guerre de Religion qui serait juste même si elle risquait la guerre civile<sup>7</sup>.

Prenons l'exemple des Vaudois<sup>8</sup>. Cette communauté du Lubéron vécut dans l'attente d'un roi libérateur venu de Bohême, suivi par une armée puissante et nombreuse. Ces élus auraient alors participé à ses côtés à la destruction des Églises et à la soumission des États. Ils auraient passé au fil de leurs épées aussi bien ecclésiastiques que seigneurs temporels réfractaires, ils auraient aboli les corvées et les impôts et auraient imposé la mise en

*Kent 1500-1640*, Hassocks, The Harvester Press, 1972, rééd. 1977 ; Eamon Duffy, *The Stripping of the Altars: Traditional Religion in England, c. 1400-1580*, New Haven-London, Yale University Press, 1993.

7 Jean Bêrenger, *Tolérance ou paix de religion en Europe centrale (1415-1792)*, Paris, Champion, 2000 ; David Zdenek, *Finding the Middle Way: The Utraquists' Liberal Challenge to Rome and Luther*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2003.

8 Gabriel Audisio, *Les Vaudois du Lubéron. Une minorité en Provence, 1460-1560*, Mérindol, Association d'études vaudoises et historiques du Lubéron, 1984.

commun des biens de chacun. Le comportement des Vaudois n'a jamais donné une quelconque réalité à cet imaginaire triomphal, mais ce recours aux armes était pourtant au cœur de leur identité communautaire.

### La cité divisée : discours et pratiques

94

L'intrusion de ces violences au cœur des lieux de vie posa rapidement la guerre civile comme une menace sérieuse sur laquelle les autorités en place, religieuses ou politiques, ne purent manquer de statuer. Cette menace de guerre civile posa la question de la cité divisée, c'est-à-dire de la communauté politique et le plus souvent de la communauté citadine, dont l'unité était quasiment sacralisée par les privilèges, les coutumes, les droits qui s'attachaient à définir son identité. Pour le cas français, l'apparition de la nouvelle confession en tant que facteur d'éclatement du corps social fut dans bien des endroits très rapidement théorisée de manière à tenter de préserver une paix et une concorde très précaires. Il n'est pas utile de revenir sur les aspects généraux du refus de la guerre. Sous la plume des réformateurs tels Luther ou Calvin, l'obéissance au Magistrat et le refus de la guerre furent posés comme des préalables à toute réforme de l'Église. Pour autant, l'un comme l'autre furent conduits à moduler leurs refus de la violence en fonction des conjonctures locales, dans un pragmatisme nécessaire autour du droit de résistance propre à une minorité opprimée. De même, au niveau du royaume de France, la politique de Catherine de Médicis à partir de 1561 s'inscrit dans cette stratégie d'évitement de la guerre civile, stratégie qui fut tenue en échec, avant de trouver son point d'aboutissement avec l'édit de Nantes<sup>9</sup>.

Les expériences locales de cette crainte de la société divisée sont un peu moins connues, et l'exposé va s'arrêter sur la façon dont les élites toulousaines ont su théoriser ce danger. Dans un contexte d'installation d'une communauté calviniste autour de 1558, la peur de la frontière intérieure fut théorisée au début des années 1560 par les milieux au pouvoir, clergé, capitoulat, c'est-à-dire corps de ville, et Parlement, qui se saisirent de l'occasion pour s'affronter ou prolonger les vieilles querelles qui animaient la capitale languedocienne<sup>10</sup>. Ces lieux de décision politique se présentèrent alors comme le relais institutionnel de l'affrontement

9 Howard P. Louthan et Randall C. Zachman (dir.), *Conciliation and Confession: The Struggle for Unity in the Age of Reform, 1415-1648*, Notre Dame, University of Notre Dame Press, 2004 ; Luc Racaut et Alec Ryrie (dir.), *Moderate Voices in the European Reformation*, Aldershot, Ashgate, 2005.

10 Pierre-Jean Souriac, « Les chemins de l'intransigeance. Radicalité catholique et engagement politique à Toulouse durant les guerres de religion (1562-1596) », *Moreana*, vol. 43, n° 166-167, 2006, p. 83-114.

religieux, avec comme questionnement central, celui de l'ordre public. Cette question devint cruciale de l'été à l'automne 1561, véritablement annonciatrice de guerres civiles alors en germe. Au cours de l'été 1561, les capitouls avaient eu écho de dénonciations à la cour venant de milieux toulousains hostiles à leur politique religieuse jugée trop favorable aux protestants, et écrivirent plusieurs lettres à la reine mère pour se justifier. Leur position était claire : avec plus ou moins d'honnêteté, ils affirmaient que la question religieuse n'était pas le véritable problème, mais que celui de l'unité de la ville dans la sujétion au roi était en jeu. La vraie question selon eux n'était pas de savoir si l'on pouvait ou non tolérer deux confessions dans la ville, mais la menace que faisaient peser sur l'unité civique ceux qui ne respectaient pas le choix du Magistrat. Ils pratiquaient alors une forme de dissimulation des divisions confessionnelles qui agitaient Toulouse en n'abordant pas la question de la pluralité religieuse, et déplaçaient le problème vers un domaine strictement politique, celui de l'obéissance qui leur était légitimement due et qui garantissait l'ordre dans la cité, et plus largement dans le royaume.

Les meneurs catholiques répondirent aux magistrats municipaux en adressant eux aussi quelques lettres à Catherine de Médicis et à son fils. Dans leur présentation des faits, le vocabulaire était rigoureusement identique à celui des capitouls. En faisant très attention de ne pas accuser ouvertement les magistrats urbains de protestantisme, les membres du clergé posaient cependant la question de la responsabilité des magistrats alors accusés de « diversité » et de « partialité ». L'argument central restait celui de l'unité de la cité dans la sujétion au roi de France, dans une symétrie quasi-parfaite avec les propos du corps de ville. Or pour eux, cette menace de sédition provenait de la présence dans une même enceinte de deux confessions rivales, dont l'une était nécessairement dans le faux. Tolérer des protestants à côté de l'Église romaine revenait à rendre le maintien de l'ordre impossible tant la division religieuse brisait les fondements de l'unité civique. Ainsi, d'un côté les magistrats municipaux semblaient dire que l'intransigeance religieuse allait conduire au schisme parce qu'elle ne respectait pas l'autorité du pouvoir local. De l'autre, le clergé construisait son argumentaire sur une même finalité, mais par le moyen de la restauration d'une unité religieuse autour de ce qu'il jugeait être la vraie foi. Coexistence ou intransigeance renvoyaient à deux positions antagonistes sur l'organisation confessionnelle de la ville, et plus largement du royaume, mais l'une et l'autre étaient mobilisés pour produire un discours sur la menace de la guerre civile.

Or de tels discours sur l'ordre public n'empêchaient pas des pratiques militaires, les parangons de l'unité citadine jouant le plus souvent avec le

feu de la guerre civile. Pour rester à Toulouse et pour souligner toute cette ambiguïté des pouvoirs locaux, examinons le rôle du parlement de la ville<sup>11</sup>. Une faction catholique intransigeante avait pris le dessus dans le collège des conseillers et la cour souveraine faisait figure d'outil de répression particulièrement vigilant contre toute forme de conventicule ressemblant de près ou de loin à du protestantisme. À ce titre, la position du parlement de Toulouse fut une position militante, et il ne se départit jamais de cette option confessionnelle. Or, le Parlement était un organe judiciaire au service du roi, ce qui veut dire qu'après 1561 et la réorientation politique de la couronne vers un assouplissement de la répression protestante, il dut suivre ce relatif relâchement. Il le fit laborieusement, retardant l'enregistrement de l'édit de Janvier et dans la ville de Toulouse, surveillant de très près le comportement des assistants aux prêches réformés. Il réussit cependant à détourner une partie de la législation royale au profit de sa cause. En exploitant les édits contre les ports d'armes ou contre les assemblées jugées clandestines et séditeuses, il continua de disposer d'armes juridiques pour poursuivre ceux qu'ils considéraient comme ses adversaires. Il fut pour cela un véritable animateur de guerre civile, en usant et abusant de son pouvoir règlementaire par le biais de plusieurs arrêts de règlements dont voici l'inventaire :

11 Thierry Mailles, « Les relations politiques entre le Parlement de Toulouse et les capitouls, de 1540 environ à 1572 », dans Jacques Poumarède et Jack Thomas (dir.), *Les Parlements de Province. Pouvoirs, justice et société du xv<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle*, Toulouse, Framespa, 1996, p. 511 ; André Viala, *Le Parlement de Toulouse et l'administration royale laïque, 1420-1525 environ*, Albi, impr. des Orphelins apprentis, 1953, 2 vol., p. 15 ; Robert A. Schneider, *Public Life in Toulouse, 1463-1789: From municipal republic to cosmopolitan city*, Ithaca-London, Cornell University Press, 1989.

Tableau 1 - Arrêts généraux du Parlement de Toulouse contre les prises d'armes

Date	Motifs de l'arrêt	Requérant	Côte (fonds)
10 mai 1561	Contre les assemblées et conventicules hérétiques ; règlement général	procureur général	Arch. mun. Toulouse AA18/71, p.105-106
20 août 1562	Contre les séditieux et protestants en armes	Procureur général	<i>Ibid.</i> , AA 18/97, p.135-136
20 septembre 1562	Contre les séditieux en armes	Procureur général	<i>Ibid.</i> , AA 18/101, p. 139
27 mai 1565	Contre les contrevenants à la paix Limitation du culte réformé	Procureur général	<i>Ibid.</i> , AA 18/116, p. 148-150
1 <sup>er</sup> octobre 1567	Contre les protestants en armes*	Procureur général	Arch. dép. Haute-Garonne, C3494/35 (Comminges)
11 octobre 1567	Contre les séditieux en armes	Procureur général	<i>Ibid.</i> , C3494/36 (Comminges)
27 juillet 1568	Contre les séditieux en armes	Procureur général syndic des capitouls	Arch. mun. Toulouse, AA 18/205, p. 226
2 août 1568	Contre les protestants en armes*	Procureur général syndic des capitouls	Arch. mun. Toulouse, AA 18/206, p. 226-227 Arch. dép. Haute-Garonne, C3498/49 (Comminges)
10 octobre 1572	Contre les séditieux en armes	Procureur général	Arch. mun. Toulouse, AA 18/296, p. 300-301
14 août 1573	Contre les malfaiteurs et pillards	Procureur général	Arch. dép. Haute-Garonne, C3540/29 (Comminges)
19 janvier 1580	Contre les contrevenants à l'édit de paix*	Procureur général	Arch. dép. Tarn, EE 50 (Albi)
14 septembre 1583	Contre les perturbateurs du repos public*	Procureur général	<i>Ibid.</i> , Edt43, EE 10 (Cordes)
1587	Contre les courses des voleurs	Procureur général	Arch. dép. Haute-Garonne, C3632/1-8 (Comminges)

\* : Documents trouvés sous forme de placard imprimé [tous chez Arnaud ou/et Jacques Colomiez, imprimeurs toulousains].

Les adversaires de la cour étaient pour l'essentiel des séditieux, plus que des protestants, même si la désignation religieuse n'était pas absente de ce corps réglementaire, sous le vocable de « religion prétendue réformée ». Ainsi, le Parlement désignait l'adversaire à combattre et utilisait son

autorité de cour souveraine pour définir l'ennemi. Dans le corps du texte, il appelait également les bons sujets du roi à prendre les armes, au son du tocsin ou suite à des assemblées décidées par les autorités locales, ce qui revenait tout simplement à légitimer un acte de guerre civile. C'est là que l'action du Parlement était la plus grave en termes de perturbation de la vie locale. Il était la caution d'une prise d'armes, il autorisait l'engagement individuel en dehors de toute armée officielle et réglée. Il lançait la vindicte catholique contre le séditieux protestant hors de toute contrainte réglementaire. Et ce, évidemment, de sa pleine autorité, sans ordre ni d'un lieutenant du roi ou du roi lui-même. Il fut en ce sens chef de guerre et animateur de guerre civile, tout en se prétendant obéir fidèlement à la cour et défendre l'ordre public.

98

### Un « bon soldat »

Dernier argument dans ces tentatives de légitimation de la guerre civile, il convient à présent de s'arrêter sur la figure du soldat en posant la question de son éventuelle singularité dans le contexte d'un affrontement religieux.

Aspect déjà relativement bien connu, la première caractéristique du soldat des guerres de religion est qu'il se doit toujours d'inscrire sa prise d'armes dans une logique collective dûment justifiée par ses chefs. Toute guerre comporte sa part de justification, la guerre de religion en assimilant l'action individuelle à un acte de piété personnelle peut-être encore davantage cette nécessité rhétorique. En octobre 1536 au cours des soulèvements du nord de l'Angleterre, dans ce qui va finir par s'appeler le Pèlerinage de Grâce, les meneurs eurent bien soin de rédiger des manifestes et des lettres à l'intention du roi Henri VIII, le tout finissant par être synthétisé dans des articles qu'ils furent autorisés à présenter au roi<sup>12</sup>. Dans le cadre de la France, les manifestes nobiliaires comme ceux des conjurés d'Amboise de 1560 ou des malcontents de 1574 témoignent à eux seuls des tentatives d'association entre prises d'armes, religion et Bien Public<sup>13</sup>. On pourrait y ajouter les lettres et autres députations que les municipalités firent partir vers Paris pour se justifier devant le roi à la suite de tout coup de force militaire. Risquer la guerre civile revenait ainsi d'abord à justifier son acte.

12 Anthony Fletcher et Diarmaid McCulloch, *Tudor Rebellions*, London, Longman, 2004, p. 32.

13 Arlette Jouanna, *Le Devoir de révolte. La noblesse française et la gestation de l'État moderne, 1559-1661*, Paris, Fayard, 1989, chap. V et VI.

Une autre facette du « bon soldat » des guerres de religion a été mise en valeur par l'historiographie des vingt dernières années grâce à l'interprétation des cibles et des victimes des violences religieuses. Les approches sur les rituels de violence et sur l'iconoclasme ont fait émerger un imaginaire religieux fondé aussi bien sur les peurs relatives au salut de l'âme que sur l'application raisonnée de modèles de violences<sup>14</sup>. Ici, le soldat des guerres civiles s'inscrit dans une logique d'action collective qui le détermine selon son appartenance confessionnelle, protestants et catholiques ne se comportant pas de manière similaire dans le châtement infligé à l'adversaire. Au-delà de l'adhésion à tel ou tel parti, ces guerriers se distinguaient par un type de violence qui leur était propre. Aux yeux de leurs coreligionnaires, ils avaient à s'inscrire dans le modèle présupposé pour toute prise d'armes, sous peine de risquer de faire naître une suspicion sur l'ardeur de leur foi.

En analysant d'un peu plus près ces armées mobilisées derrière une cause religieuse, se distingue un dernier trait de ces bons soldats des guerres civiles, trait lié à leur comportement et à la façon dont ils se concevaient eux-mêmes.

Michael Bush qui a étudié en détail les bandes armées du Lincolnshire et du Yorkshire lors du Pèlerinage de Grâce a relevé un certain nombre de points communs qui selon lui les distinguaient des autres types de révoltés<sup>15</sup>. Il souligne d'abord l'aspect massif de la prise d'armes, les bandes alors rassemblées comptant des effectifs qui ne seront pas atteints avant les armées des guerres civiles au milieu du xvii<sup>e</sup> siècle. Aspect d'autant plus remarquable que l'assise sociale de ces bandes était relativement large, mêlant petits artisans et laboureurs, personnels ecclésiastiques et noblesse locale, le tout réuni dans un élan communautaire pleinement assumé. La bannière marquée de la défense du Christ et de l'Église était une autre caractéristique de ces combattants, culte des saints patrons et culte des reliques figurant bien souvent sur leurs drapeaux de ralliement. Selon Michael Bush cependant, ce qui rendit ces mouvements séditieux uniques fut l'usage du serment. S'engageant à défendre Dieu, le roi et la communauté, ils portaient, selon les propos d'un de leur chef, Robert Aske, en pèlerinage, non pour obtenir une grâce de Dieu, mais une grâce du roi, celle de pouvoir pratiquer leur religion selon l'ancienne mode. Le

14 Nathalie Zemon Davis, « Les rites de violence », dans *Les Cultures du peuple. Rituels, savoirs et résistance au xvi<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier Montaigne, 1979, p. 251-301 ; Denis Crouzet, *Les Guerriers de Dieu*, op. cit. ; Olivier Christin, *Une révolution symbolique, l'iconoclasme huguenot et la reconstruction catholique*, Paris, Éditions de Minuit, 1991.

15 Michael Bush, *The Pilgrimage of Grace: A Study of the Rebel Armies of October 1536*, Manchester, Manchester University Press, 1996. p. 12.

serment sacralisait leur engagement et moralisait leur comportement en tant que soldat.

On pourrait comparer ce comportement militaire à d'autres situations européennes de l'époque, je pense notamment aux bandes paysannes d'Allemagne en 1525 et à la teneur de divers manifestes qu'elles rédigeaient<sup>16</sup>. Le rapprochement peut être opéré avec la France où les troupes mobilisées sur la base du volontariat religieux au cours des guerres civiles eurent ce même genre de profil. À côté de l'armée royale, les armées protestantes bénéficièrent de règlements disciplinaires beaucoup plus stricts, particulièrement à partir de 1580, au temps d'un parti plus structuré et contrôlé par Henri de Navarre<sup>17</sup>. Il en fut de même pour les catholiques. À l'automne 1568 par exemple, bon nombre de régions françaises connurent un phénomène d'appel à la croisade<sup>18</sup>. L'épicentre se situait en Bourgogne, mais l'ensemble de la vallée du Rhône et quelques places du Languedoc et de Guyenne furent touchées par cet élan catholique. À Toulouse, un évêque du plat pays qui venait de se faire mettre hors de son palais épiscopal par une petite troupe réformée vint prêcher la prise d'armes pour partir combattre l'hérétique<sup>19</sup>. Déjà sensibilisée à ce type de comportement associatif et ligueur, la société toulousaine s'enthousiasma pour ce projet et dressa une véritable petite armée de la croisade. Tous se réunirent à la cathédrale au jour fixé, une cérémonie religieuse fut célébrée au cours de laquelle ces nouveaux soldats du Christ furent bénis. Ils durent se coudre une croix blanche sur leur vêtement et prêtèrent un serment de combattre pour Dieu, le roi et l'Église. Un règlement militaire complétait cet acte fondateur, règlement insistant sur les devoirs moraux des combattants, la prière quotidienne et la fréquentation des sacrements. Ils avaient conscience d'exposer leur vie pour le Christ, et ils donnaient à leur bande la forme d'une armée catholique idéale. Il y eut une petite

100

16 Voir naturellement les célèbres *Douze articles des paysans de Souabe*, mais aussi la *Pétition des paysans de la Forêt Noire* ou les divers projets de réforme d'Empire [Marianne Schaub, *Müntzer contre Luther*, Thomery, À l'enseigne de l'arbre verdoyant, 1984, p. 263, 270, 273].

17 Léonce Anquez, *Histoire des assemblées politiques des réformés de France* (1859), Genève, Slatkine, 1970.

18 Joseph Leclerc, « Aux origines de la Ligue, premiers projets et premiers essais (1561-1570) », *Études*, 73<sup>e</sup> année, t. 227, 1936, p. 203 ; Denis Crouzet, *Les Guerriers de Dieu*, *op. cit.*, t. 1, p. 386-389.

19 Devic et Vaissette, *Histoire générale du Languedoc*, Toulouse, Privat, 1889, t. XI, p. 509, et pour le contenu de l'acte de la croisade : t. XII, col. 888 ; Jean de Cardonne, *Remontrance aux catholiques de prendre les armes en l'armée de la Croisade instituée en la ville de Tholose contre les calvinistes huguenots, traîtres et rebelles*, Toulouse, Colomies, 1568.

troupe, à la vie éphémère car exclusivement fondée sur le volontariat, mais exprimant le désir militaire d'un milieu catholique prêt à se battre.

Une fois que l'ordre social est considéré comme pouvant légitimement être brisé, l'étape suivante revient rassembler les moyens de ses ambitions. D'une tension de violence, il faut passer à la prise d'armes proprement dite.

## LE DÉCLENCHEMENT D'UNE PRISE D'ARMES

### Le facteur nobiliaire

Pour transformer une émotion, une émeute, voire une révolte en situation de guerre avec deux pôles militaires antagonistes, un des principaux facteurs discriminant relevait généralement de l'implication de la noblesse. Second ordre dévolu au métier des armes, sa mobilisation garantissait un encadrement militaire effectif ainsi qu'une alliance entre bandes révoltées et cadres sociaux traditionnels.

Anthony Fletcher, dans son étude sur les rébellions au temps des Tudor, accorde une grande place au rôle de la gentry dans la mobilisation des bandes du Pèlerinage de Grâce<sup>20</sup>. L'émotion proprement dite débuta dans une petite ville du Lincolnshire, Louth, le 1<sup>er</sup> octobre 1536, journée au cours de laquelle les ecclésiastiques de la ville chassèrent les commissaires royaux venus évaluer le patrimoine du clergé et préparer les prochaines dissolutions monastiques. Le lendemain, la ville toute entière prenait les armes pour soutenir ses prêtres, et le 3 octobre, le mouvement s'étendait à l'ensemble du plat pays. Anthony Fletcher souligne la réactivité très précoce de la gentry locale, qui assumait dès le 4 octobre l'embryon d'organisation militaire que se donnèrent les révoltés. Selon lui, elle apportait à la fois l'encadrement technique dont les révoltés avaient besoin, ainsi qu'une forme de caution morale à la prise d'armes. Dans le nord du Lincolnshire, il recense les assemblées de noblesses qui se tinrent dès l'annonce du soulèvement et la venue de gentilshommes avec leurs gens<sup>21</sup>. Cette implication nobiliaire permit la levée de ces 10 000 hommes que comptèrent ces premières bandes du nord. Concernant la haute noblesse, il donne l'exemple de Lord Hussey qui eut d'abord l'ambition de jouer le rôle de médiateur entre les révoltés et la cour, mais qui, dès le 7 octobre, fut contraint à la fuite pour ne pas avoir à prendre les armes

<sup>20</sup> A. Fletcher, *Tudor Rebellions*, *op. cit.*, p. 27.

<sup>21</sup> *Ibid.*, p. 31.

contre les insurgés. D'autres l'imitèrent, en ce sens que la haute noblesse du Lincolnshire laissa la révolte se propager dans une position évidente de complicité.

102

Cette logique paraît en tout point comparable à ce que l'on peut observer dans le Midi français au temps des guerres de religion. Il n'est qu'à prendre les *Commentaires* de Blaise de Monluc<sup>22</sup>. Lui-même originaire du petit village d'Estillac au cœur de la Guyenne, il ne cessa de sillonner son gouvernement suivi par ses gens, ses amis et l'ensemble de la noblesse catholique en quête d'aventures militaires. Dans ses mémoires, il est très intéressant de constater que Monluc insiste beaucoup sur les « conseils » qu'il tint avec cette noblesse, c'est-à-dire des réunions informelles organisées avant une opération, à l'issue d'une action de maintien de l'ordre ou tout acte se rapportant à la guerre. Les *Commentaires* sont très régulièrement ponctués de ces assemblées réunies selon la conjoncture : c'était un moyen pour Monluc de justifier le bien fondé de son action par le conseil des plus sages du pays, mais c'était aussi une preuve de l'investissement de cette gentilhommerie dans la direction des affaires locales. Sur ce plan, ce capitaine gascon décrit des situations particulièrement cocasses. Ce fervent catholique passé à la postérité pour son endurance à *brancher* des protestants fut l'objet de tentatives d'approches de la part des réformés méridionaux. En janvier 1562, un pasteur toulousain vint trouver Monluc à côté d'Agen pour lui proposer de prendre les Églises réformées sous sa protection en cas de conflit, lui assurant le soutien de 4 000 hommes et un trésor de guerre dont le courageux pasteur avait amené une avance<sup>23</sup>. Le texte de Monluc est sans ambiguïté quant à la furie que cela déclencha chez lui et la retraite rapide de l'émissaire huguenot. Il n'en demeure pas moins que l'épisode souligne d'une part la recherche de protection nobiliaire par un parti protestant en gestation, ce qui n'avait rien d'original à cette époque, et le recours à la gentilhommerie locale dans la préparation de la prise d'armes.

### L'acte déclencheur

Le glissement dans la guerre est aussi le fait d'un moment clef, d'une conjoncture précise qui crée l'événement et conditionne la physionomie du conflit. Pour en revenir aux soulèvements anglais du temps du Pèlerinage de Grâce, les événements de Louth du 1<sup>er</sup> au 3 octobre 1536 font figure d'éléments déclencheurs mais aussi d'événement référence. Ces quelques

22 Blaise de Monluc, *Commentaires*, 1521-1576, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de La Pléiade », 1964.

23 *Ibid.*, p. 476.

800 prêtres qui empêchèrent les commissaires royaux d'entrer en ville donnèrent le signal aux autres mécontents qu'il était temps de prendre les armes. Va naître alors une véritable solidarité régionale autour des révoltés de Louth. Dans tout le Lincolnshire d'abord, les prises d'armes se firent au nom du soutien des premiers révoltés, pour les protéger d'une éventuelle répression officielle. À Beverley, dans la province voisine, l'appel du tocsin pour prendre les armes ne se fit que le 8 octobre, soit près d'une semaine après les événements initiaux. Or, dès que les cloches commencèrent à jouer suite à l'arrivée d'envoyés de Lincoln, les citoyens se massèrent très rapidement sur la place publique, armés et prêts à suivre les appels à l'insurrection. L'information était déjà arrivée jusqu'à eux, ils n'attendaient que le moment opportun pour s'engager et se déclaraient solidaires des griefs présentés aux autorités monarchiques par ceux de Lincoln<sup>24</sup>.

Dans le cadre des guerres de religion françaises, les coups de main militaires dont furent témoins les principales villes du royaume à l'initiative des protestants entre le printemps et l'été 1562 figèrent une mémoire de l'entrée en guerre qui fut une référence quasi-systématique. La prise d'Orléans par Louis de Condé, le 2 avril 1562, est une date traditionnellement reconnue comme celle du début des guerres, tout comme celle du massacre de Wassy quelques jours auparavant. À l'échelle des villes et des provinces, si ces dates n'eurent pas toujours beaucoup d'incidence, d'autres relevant de l'histoire locale furent tout aussi déterminantes.

Pour Lyon par exemple, le coup de main protestant sur la ville marqua durablement la mémoire citadine<sup>25</sup>. Dès le mois de mai 1562, les élites protestantes de la cité s'étaient saisies des endroits névralgiques de la capitale des Gaules puis avaient fait appel au baron des Adrets pour stabiliser ce qui allait devenir une occupation militaire. À cette occasion, la ville connut plusieurs actes d'iconoclasme, dont certains définitifs comme la destruction de l'église Saint-Just, qui ne fut jamais relevée de terre. Dans les registres du consulat ou ceux des principales maisons religieuses, cette période de l'occupation protestante de la cité fut considérée comme une période néfaste à l'origine de bons nombres de malheurs de la ville, point de départ des guerres de religion. On retrouve des considérations analogues pour les villes demeurées catholiques. À Marseille par exemple, la date est moins nette que pour Lyon, mais la période fut clairement

24 M. Bush, *The Pilgrimage of Grace*, op. cit., p. 26.

25 Eulalie Sarles, *L'Occupation protestante de Lyon en 1562 et ses suites*, mémoire de master 1 sous la direction de Pierre-Jean Souriac, Université Jean Moulin-Lyon 3, septembre 2008.

identifiée<sup>26</sup>. La région était traversée d'un conflit ouvert entre noblesse régionale catholique et lieutenant du roi envoyé pour pacifier la province mais très proche des milieux protestants. La ville elle-même était tenue par des factions demeurées toutes catholiques, et la petite communauté protestante fut soumise à des séries de vexations entre le printemps et l'été 1562. Lors de l'élection consulaire d'octobre 1562, fut amené au pouvoir un milieu plus modéré qui chercha à limiter ces exactions en établissant un régime de semi-tolérance calqué sur ce qui était pratiqué dans le port avec les commerçants d'autres religions. La période qui précédait cette élection fut alors considérée comme une période noire, une période de guerre qu'il fallait éviter de voir renaître. Dans le cadre de Senlis demeurée elle aussi catholique, Thierry Amalou décrit des processus similaires<sup>27</sup>. Terrifiées à l'idée d'être surprises par une troupe protestante des environs, les élites citadines catholiques menèrent dès le printemps une politique très répressive à l'égard des suspects de déviance religieuse qui furent pour la plupart arrêtés et envoyés au Parlement de Paris pour y être jugés. Ce dernier les renvoya à Senlis sans les condamner et ordonna leur réintégration dans les affaires de la ville. L'élection municipale suivante fut l'occasion de porter au pouvoir un milieu plus modéré qui chercha à renvoyer ce temps de l'intransigeance à celui de la guerre, date initiale d'un temps honni.

À Toulouse, la chose fut plus grave puisque la ville connut une semaine de combat de rue entre catholiques et protestants en mai 1562, combats qui débouchèrent sur une victoire catholique<sup>28</sup>. Là aussi, cette date fut considérée comme fondatrice de l'état de guerre. Tous les malheurs de la ville, endettement, chute du commerce, insécurité des campagnes et bien d'autres choses furent imputés à ce temps qui plongea la cité dans le combat. On célébra également son heureux dénouement du côté catholique, ainsi que les risques qu'avait encourus la ville en raison de ces citadins qui l'avaient trahie : procession, livre d'histoire, exécutions solennelles et massives des protagonistes firent l'objet d'une mise en mémoire qui perdura jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Et quand Toulouse adressait une supplique au roi pour se plaindre de sa situation, revenait

26 W. Kaiser, *Marseille au temps des troubles*, op. cit., p. 209 sq.

27 Thierry Amalou, *Le Lys et la mitre. Loyalisme monarchique et pouvoir épiscopal pendant les guerres de Religion (1580-1610)*, Paris, Éditions du CTHS, 2007, p. 23-24.

28 Mark Greengrass, « The anatomy of religious riot in Toulouse in may 1562 », *Journal d'histoire ecclésiastique*, n° 34, 1983, p. 372 ; Pierre-Jean Souriac, « Les "urgeans" affaires de la ville. Défendre Toulouse durant la première guerre de religion, 1562-1563 », *Histoire urbaine*, n° 3, 2001, p. 39-65.

toujours cette semaine fatidique de mai 1562 qui avait vu sa ruine toute proche.

### La guerre comme facteur de différenciation partisane

Une fois le processus d'affrontement enclenché, il est fascinant de voir comment la guerre civile devint elle-même un moyen de différenciation partisane et conduisit à créer des fronts antagonistes. Les premiers feux de l'affrontement eurent comme corollaire la fixation de camps qu'il fut par la suite presque impossible de faire évoluer. Là aussi, le cas toulousain s'avère exemplaire des mécanismes imposés de choix partisans. Suite à la victoire militaire des catholiques évoquée précédemment, le pouvoir municipal resta sous le contrôle de la faction intransigeante, et ce, jusqu'aux dernières heures de la Ligue. Le risque protestant ne cessa dès lors d'obséder ces dirigeants qui voulurent transformer leur cité en ville sainte. Logiquement, magistrats municipaux et cour parlementaire lancèrent dès le lendemain de la victoire catholique une vaste poursuite contre toute personne qui avait été de près ou de loin mêlée à l'événement, soit pour avoir porté les armes, soit pour avoir été vu à un prêche public avant les émeutes, soit pour avoir été victime de rumeurs ou de malveillances. Monluc lui-même fut impressionné du nombre de têtes qu'il vit voler à Toulouse, qui vécut durant l'été 1562 au rythme des procès et des exécutions<sup>29</sup>. Par la suite, des purges furent organisées régulièrement, à chaque début de conflit, pour chasser ou emprisonner tout suspect<sup>30</sup>. Or pour purger la ville, il fallait connaître ses adversaires et sur ce plan, la mémoire des événements de 1562 fut déterminante. Tout individu qui avait été mêlé au processus répressif de l'été 1562, même s'il avait fait amende honorable ou avait été blanchi, se voyait systématiquement inquiété à chaque montée en tension militaire. Or le choix partisan n'avait pas été nécessairement volontaire. Par exemple, quand les protestants tentèrent leur coup de force, ils se saisirent de l'hôtel de ville. Probablement qu'ils disposaient de comparses à l'intérieur, mais tous les officiers municipaux qui s'y trouvaient, y compris les magistrats présents en raison de leur charge, ne faisaient pas nécessairement partie du complot. Or, une fois la maison commune occupée, plus question pour eux de partir et ils furent assimilés par les

29 Monluc, *Commentaires*, éd. cit., p. 506 : « Et des le lendemain commençarent à faire justice et ne vis jamais tant de testes voler que là ».

30 Joan Davies, « Persecution and Protestantism : Toulouse, 1562-1575 », *The Historical Journal*, vol. 22, 1979, p. 33 ; Paul Romane-Musculus, « Les protestants de Toulouse en 1568 », *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 1961-3, p. 69-94 ; du même auteur, « Les protestants de Toulouse en 1574 », *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 1964-4, p. 272-283.

catholiques à d'authentiques traîtres, et ainsi poursuivis comme tels après l'émeute et contraints pour la plupart à l'exil. En ce sens, la guerre civile leur avait imposé un camp qu'ils eurent bien du mal à quitter par la suite.

On peut retrouver ici les réflexions de Thierry Wanegffelen sur ces croyants *entre deux chaires*<sup>31</sup>. Attirés par la nouveauté des prêches réformés naissants et légalisés entre 1561 et 1562 sans pour autant rompre avec Rome, inquiets de la radicalisation liée aux conflits, beaucoup d'individus gravitant autour des cénacles réformés au début de la décennie 1560 revinrent dans le droit chemin de l'Église après 1562 en prétendant ne l'avoir jamais quittée. Et sur ce point, les magistrats toulousains enregistrèrent de nombreuses demandes de certificat de bonne catholicité de la part d'administrés qui cherchaient à se faire radier des listes de suspects. Ces Toulousains qui accumulaient des témoignages de bonne pratique religieuse cherchaient à se disculper d'une accusation d'hérésie, mais ils cherchaient surtout à éviter les brimades et autres contraintes dont ils souffraient à chaque alerte militaire. Ils cherchaient à réintégrer le camp catholique dans la bipolarisation qu'avait imposée la guerre civile.

## LES PROCESSUS DE MOBILISATION

Dans le cadre de cette réflexion générale sur la guerre civile, demeure encore la question des processus de mobilisation, les moyens concrets qui permirent de faire la guerre. Il s'agissait de pérenniser une prise d'armes réalisée dans la spontanéité d'un mécontentement, de lui donner les moyens de passer d'une situation de révolte à une situation d'affrontement durable, sur l'espace de vie de ses principaux acteurs.

### Le comportement provincial

Faire vivre une guerre civile revenait d'abord à trouver localement les moyens d'assurer l'effort de guerre prolongeant le choix partisan des différents acteurs du conflit. Comprendre un processus de mobilisation militaire conduisant à la guerre civile revient alors en premier lieu à identifier les cadres politiques qui permirent cette mobilisation. Les études institutionnelles des villes confrontées aux guerres ne manquent pas, particulièrement dans le cadre français des guerres de religion. Cependant, une mobilisation régionale ne peut se comprendre sans la confrontation des différentes instances locales dont la complémentarité déterminait le

31 Thierry Wanegffelen, *Ni Rome ni Genève. Des fidèles entre deux chaires en France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Champion, 1997, p. 257.

devenir de la guerre. Sur ce point, l'historiographie se fait plus lacunaire, et nous proposons deux exemples puisés dans les cas anglais et français.

Une des études les plus complètes pour ce qui relève des processus politiques de guerre civile est celle d'Ann Hughes portant sur le Warwickshire, des années 1640 aux années 1650<sup>32</sup>. Sur le plan partisan, la province suivit le Parlement, mais cernée de régions et de garnisons tenues par les royalistes, elle fut sous une contrainte militaire quasi-permanente. Au cœur de la mobilisation régionale se trouvait l'institution du comité provincial, rassemblant le Warwickshire et la ville de Coventry. En cela, elle ne se différençait pas des autres territoires contrôlés par le Parlement. Ce comité fut établi dès le début du raidissement militaire, le 31 décembre 1642. Des sous-comités étaient en charge d'affaires plus spécifiques comme les finances ou la gestion des biens séquestrés. Le comité avait en charge la levée des troupes, leur surveillance, leur entretien et leur ravitaillement. Pour cette province particulière, la mobilisation militaire s'était d'abord faite autour d'un lord local, Lord Brooke, mais à son décès, ses compétences furent assumées par le comité piloté par quelques membres de la gentry locale. Le grand moment de l'action de ce comité fut la gestion de la crise de l'hiver et printemps 1643. L'armée royale installa plusieurs garnisons à proximité des principales villes de son ressort, provoquant une recrudescence des raids ennemis et des obligations de mises en défense urgentes et coûteuses. Lord Brooke mourut cet hiver là, en mars, alors que le prince Rupert était vainqueur à Birmingham. Pour couronner le tout, le gouverneur de la place de Kenilworth fut corrompu par l'ennemi et rendit sa ville aux royaux. L'argent manquant, les quelques troupes encore mobilisées étaient menacées de désertion, les hommes du comité engageant leur propre revenu en faveur de leur paiement. Pour tout cela, les nuages s'accumulaient au dessus de la tête des insurgés du Warwickshire.

C'est alors que furent prises plusieurs décisions fondamentales qui prouvèrent la capacité d'adaptation dont fit preuve la province dans l'adversité de la guerre. Un trésorier de la guerre fut institué en la personne d'un édile de la ville de Coventry qui prit sa charge très à cœur. C'est lui d'ailleurs qui permet à Ann Hughes de mener l'étude qu'elle nous propose par la richesse documentaire de sa comptabilité. Il réussit à organiser un double financement de la guerre, d'abord par l'organisation de collectes régulières sur les habitants, puis par une gestion cohérente des revenus provenant des biens séquestrés sur les royaux. Une taxe hebdomadaire était

32 Ann Hughes, *Politics, Society and Civil War in Warwickshire, 1620-1660*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987.

prélevée sur chaque paroisse, dans un niveau qui demeurait acceptable, dans tous les cas très en dessous des exigences fiscales dont avait fait montre le roi avant guerre. Chaque régiment se voyait assigné sur un ensemble de paroisses qui lui payait directement ce que le trésorier lui ordonnait. L'examen des comptes du comité témoigne de l'efficacité de ces levées qui furent honorées quasiment systématiquement à 95 %, résultat tout à fait remarquable pour ces temps troublés. Le comité ne disposant d'autres financements, de la bonne gestion du trésorier dépendaient les moyens militaires. Il permit d'entretenir sur trois ans, de 1643 à 1646 entre 1500 et 1800 hommes en permanence. Ann Hughes va même jusqu'à examiner les taux de désertion et prouve qu'ils étaient moins élevés ici qu'ailleurs, preuve de la qualité de cette administration militaire entre les mains des élites politiques locales.

De tels processus de mobilisation observés en Angleterre dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle trouvent des échos dans le cadre toulousain des guerres de religion. La région se polarisa entre tenants de partis antagonistes qui surent structurer un espace de domination à l'image du comité que nous venons de voir. Les catholiques contrôlaient une diagonale qui partaient du Piémont pyrénéen vers l'Albigeois en passant par Toulouse, les protestants tenaient de forts bastions autour de Montauban, Castres, le Mas-d'Azil ou l'Isle-Jourdain. Sur ces zones, les partis en présence n'avaient pas créé de nouvelles institutions, ils avaient su prendre à leur profit celles qui existaient déjà. Les villes notamment furent immédiatement mises au service de la cause partisane<sup>33</sup>. Leur organisation politique quasiment autonome dans ce Midi français, mais aussi le potentiel militaire qu'elles représentaient par leurs fortifications, leurs arsenaux ou leurs gardes en firent des enjeux militaires dès les premiers feux des guerres. Autre cadre propre à ce Midi français, l'existence d'États provinciaux sur pratiquement tout ce territoire. Côté gascon, un enchevêtrement d'États aux territoires disjoints structurait un espace contrôlé par des assemblées représentatives. Côté languedocien, il existait une circonscription locale des États généraux de Languedoc, les diocèses civils qui étaient des États en miniature placés sous l'autorité des États de la province. Ils jouaient localement le rôle d'assemblée politique de représentants des principaux bourgs<sup>34</sup>. Ce sont ces deux niveaux provinciaux et municipaux qui permirent à la guerre de s'installer et de se perpétuer dans la région.

33 Pour les villes protestantes, voir notamment : Janine Garrisson, *Protestants du Midi, 1559-1598*, Toulouse, Privat, 1980.

34 Pour le côté languedocien, nous renvoyons aux développements de l'article d'Hugues Daussy qui est revenu en détail sur ces points.

Au départ, ces instances jouèrent d'abord le rôle qui leur était assigné traditionnellement, celui d'auxiliaire des chefs de guerre, devant fournir gîte et couverts aux soldats, ainsi qu'impôts et cotisations à usage des compagnies en opération. Progressivement, leur fonction d'interface entre chef de guerre et mobilisation effective les rendit tellement indispensables à l'entretien de la guerre civile que ces instances surent s'imposer comme des décideurs de guerre. C'est à elles que revinrent l'organisation des mises en garnison, puis progressivement l'encadrement de la levée des armées. De fait, à partir des années 1570, il n'y avait plus d'armée catholique ou protestante du Midi français derrière un gouverneur ou un lieutenant général, il y avait des armées catholiques et protestantes de Gascogne, du diocèse civil de Toulouse, du diocèse civil d'Albi, de Castres, etc. En fournissant les seuls moyens matériels de la mobilisation militaires, ces instances locales en devinrent les cadres, exactement comme nous l'avons vu avec les comités parlementaires au temps de la guerre civile. Et ceci se mesure d'autant plus que ces instances connurent une scission partisane entre catholiques et protestants qui cherchèrent à les contrôler pour assurer leur effort de guerre. Au niveau des villes, ce fut la municipalité qui engagea la ville dans telle ou telle voie, la situation de ville bi-confessionnelle n'existant pas dans ces régions, ou de manière éphémère. Au niveau des États provinciaux, les assemblées se scindèrent en deux. À l'étage de la province de Languedoc, dès 1574, le gouverneur Montmorency-Damville, catholique uni aux protestants, prit soin de convoquer les États où vinrent les représentants de la province qui lui étaient fidèles. Parallèlement, le vicomte de Joyeuse qui demeurait fidèle au roi continua de réunir les autres parties de la province. Les choses furent identiques durant la Ligue, entre États ligueurs et États royaux. À l'échelle des diocèses civils, donc au niveau des petites circonscriptions provinciales, il en allait de même : à Albi, les catholiques siégeaient à Albi même, alors que les protestants se tenaient à Réalmont ; à Castres, la ville demeurait protestante alors que les catholiques tenaient leur assemblée à Lautrec. Ces instances provinciales se scindèrent autour de lignes partisanses et permirent de mobiliser les ressources des pays autant pour un camp que pour l'autre.

### **Le problème de la guerre importée**

Les choses étaient naturellement différentes quand il s'agissait d'une guerre importée. En ce domaine, les études locales accessibles manquent notamment pour la guerre de Trente Ans. Quand on suit les propos d'Olivier Chaline dans la préparation de la bataille de la Montagne Blanche,

il semble que la guerre ait complètement échappé aux instances locales<sup>35</sup>. Dans la présentation des fronts militaires qui se tissent entre impériaux/catholiques et protestants/roi de Bohême, le rôle de l'entrepreneur de guerre semble avoir été quasiment exclusif et les soldats transplantés dans des régions qui n'étaient pas les leurs. Pourtant, les organisations militaires locales transparaissent quand il devenait localement nécessaire de chasser des soldats amis ou ennemis mais par trop portés sur les rapines. Dans la progression des armées protestantes levées à Clèves en 1620, on voit se lever des milices locales en Bohême du Nord qui aboutirent au massacre de 400 paysans par les soldats furieux. Ici, la cause religieuse était très secondaire, la préservation du lieu de vie comptant bien plus. Olivier Chaline fait référence à plusieurs reprises à ces bandes paysannes, mais sans leur donner le statut d'acteur de guerre. Elles étaient au contraire motivées par l'ambition d'éloigner le conflit ou du moins le soldat de leur lieu de vie, l'engagement religieux ne suscitant manifestement pas de prise d'armes.

La question d'une guerre importée conduisant à la guerre civile concerne aussi le cas français, mais cette fois-ci au temps des campagnes de Louis XIII contre les protestants, dans les années 1620. La situation de la ville de Castres, toujours en Languedoc, et de son engagement dans la guerre s'avère exemplaire d'une ville attendue pour son engagement partisan derrière la cause protestante, mais de fait gênée par le développement d'une guerre qu'elle considérait comme nuisible<sup>36</sup>. Place militaire de premier ordre au cours des guerres du XVI<sup>e</sup> siècle, elle avait reçu comme nombre de ses consœurs le statut de place de sûreté en 1598 et participait de cette structure militaire protestante tant décriée par les catholiques. En ouvrant les archives de la ville pour étudier la vie d'une place de sûreté au temps des guerres de Rohan, on pouvait s'attendre à retrouver des choses similaires aux éléments de mobilisation du temps des guerres de Religion. Or il n'en est rien. La ville avait connu un changement générationnel dans le milieu des élites et la nouvelle génération était bien moins va-t-en-guerre que la précédente. De plus, la cité hébergeait la chambre mi-partie accordée par l'édit de Nantes, ce qui signifiait présence d'officiers catholiques et protestants dans ses murs. Cette chambre de la cour souveraine toulousaine donnait un certain relief à cette petite capitale provinciale. Le calme des années 1600-1620 avait permis à la ville de se

35 Olivier Chaline, *La Bataille de la Montagne Blanche (8 novembre 1620). Un mystique chez les guerriers*, Paris, Noesis, 1999, chap. 1 : « L'impossible bataille ».

36 Pierre-Jean Souriac, « Choix confessionnel et engagement partisan d'une place de sûreté protestante. Le cas de Castres durant les guerres de Rohan (1620-1629) », *Ville et religion*, actes du colloque de Lyon, décembre 2006, à paraître.

reconstruire sur le plan architectural et politique, et les élites se mirent à redouter les agitations du parti à La Rochelle ou autour du fougueux Henri de Rohan.

Dès 1620, les magistrats municipaux, tous réformés, signèrent des accords de bon traitement avec les catholiques, membres du clergé comme officier de la chambre, et refusèrent d'accueillir Rohan quand celui-ci se présenta. Il lui fallut plusieurs mesures d'intimidation pour se faire ouvrir les portes et il força les consuls à assumer la fonction militaire qui était celle de Castres au sein du parti. Le processus fut identique en 1626 : même hostilité des élites aux hommes de Rohan, coup de main militaire qui força la ville à jouer un rôle militaire qu'elle n'assuma de fait quasiment pas. La question qui se posait aux consuls de Castres était celle de pouvoir se définir comme réformé sans pour autant obéir au parti. Pour eux, la guerre était une affaire qui ne les concernait pas, elle était importée par le biais d'hommes ambitieux et dangereux.

### Les seuils d'une guerre civile

L'examen de la conjoncture économique du Midi français dans la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle a révélé au fil des lectures que la guerre civile pouvait survivre à ses propres exigences et à ses propres déprédations, n'oublions pas que l'on se battait sur l'espace productif dont les ressources étaient nécessaires à la guerre<sup>37</sup>. Cependant l'effort de guerre exigé des chefs ne devait pas franchir certains seuils dont le dépassement aurait conduit à des situations intolérables. Le premier de ces seuils concerne l'argent perçu et levé pour le financement du conflit. Les espèces sonnantes et trébuchantes furent plus que jamais le nerf de la guerre et les cotisations locales, la ressource principale des chefs de guerre pour tenter de mener à bien leurs opérations. Or ce type d'impôt n'était pas une manne inépuisable et il fallait composer avec le corps fiscal.

Les guerres civiles furent alors une longue suite de tractations financières pour arriver à faire payer les hommes du Midi, et plus précisément, pour faire accepter aux instances régionales, villes et pays d'États, les exigences financières du conflit. Le roi d'abord chercha à puiser auprès de ses sujets le paiement d'une guerre qui se voulait d'ampleur nationale et définitive. Les échecs des armées royales des années 1560 décrédibilisèrent cette politique et force est de constater qu'à partir de 1575, les finances royales eurent beaucoup de mal à faire payer les sujets méridionaux. Si la fiscalité

37 Pierre-Jean Souriac, *Une guerre civile, op. cit.*, chap. VIII : « Le poids de la guerre ». Voir aussi, dans le même esprit, Myron P. Gutmann, *War and Rural Life in the Early Modern Low Countries*, Assen, Van Gorcum, 1980.

ordinaire arrivait tant bien que mal dans les recettes toulousaines, toute demande extraordinaire se voyait opposer un refus qui nécessitait des années de tractation pour obtenir un paiement nécessairement rabaisé, ou plus généralement une exemption. En revanche, le génie des chefs de guerre locaux, petits nobles régionaux commandant à l'échelle des pays d'États ou des diocèses civils, fut d'arriver à faire payer leurs armées par les instances municipales et provinciales. La fiscalité se régionalisa dans ses ordonnateurs et dans sa finalité. Les cadres institutionnels méridionaux finirent par préférer payer une taxe à un capitaine qu'il pouvait surveiller, plutôt qu'à un agent du roi que l'on suspectait toujours de détournement. Ainsi, la fiscalité royale semble avoir franchi un seuil de l'intolérable à partir du règne d'Henri III, alors que localement, les hommes de guerre s'escriaient à réclamer des sommes qu'ils savaient pouvoir obtenir. Au temps de la Ligue, les armées catholiques comme les armées protestantes furent soldées exclusivement par des trésoriers de l'extraordinaire des guerres nommés, contrôlés et provisionnés par les différents États provinciaux.

Ceci eut alors une incidence directe sur les moyens militaires mobilisables et donc sur la composition et la force des armées. L'examen de l'argent mobilisé tout au long des guerres civiles montre que globalement, les principales unités administratives comme le diocèse civil de Toulouse, celui d'Albi ou de Castres, parvenaient à lever 40 000 livres par an pour les frais de guerre, ce qui revenait à doubler le niveau des impositions ordinaires. Cette somme permettait de faire vivre pendant quatre à cinq mois une armée de 1 000 hommes soutenue par l'artillerie des principales villes. À l'exception des quelques grandes opérations qui eurent lieu à l'échelle provinciale, jamais une troupe méridionale ne dépassa ce niveau quantitatif. Se révèle ici un seuil technique qui semble avoir été infranchissable à quelques exceptions près, et qui fit des conflits religieux une petite guerre aux moyens humains et matériels en fin de compte limités. Ce seuil fut suffisant pour permettre à la guerre de perdurer sur près de quarante ans, tout en empêchant qu'un des partis l'emporte sur l'autre.

Dernier seuil, celui de l'acceptation de l'état de guerre par les sociétés locales. Les travaux d'Yves-Marie Bercé ou de Michel Cassan sur les Croquants et autres révoltés des années 1590 ont montré que la huitième guerre de religion avait conduit à des situations tellement intolérables qu'une partie de la population rurale en était venue à prendre les armes

contre les soldats<sup>38</sup>. La prolifération des trêves de labourage entre catholiques et protestants méridionaux entre 1586 et 1596 montre de son côté qu'il y eut une volonté partagée entre les membres des deux bords pour éloigner le soldat du lieu de vie des civils, ou du moins éviter ses déprédations<sup>39</sup>. Phénomènes inconnus jusqu'en 1586, ces deux comportements civils méridionaux traduisirent un état de saturation face à la guerre sans pour autant statuer sur les questions de coexistence, mais ils permirent tout de même la pacification henricienne.

Le sentiment de saturation face à la guerre se lit également dans le rapport des sociétés locales à leur fiscalité, y compris le paiement des armées en opération exigé par les chefs de guerre. Le diocèse civil de Toulouse, majoritairement catholique, fut confronté à un voisinage protestant très actif sur l'ensemble de ses périphéries. À partir de 1588, les collecteurs d'impôts commencèrent à se plaindre que des communautés de plus en plus nombreuses refusaient de payer leur dû, prétextant de leur ruine en raison de la guerre. Les retards fiscaux ne firent que s'accumuler et il fallut attendre la paix de 1596 pour que l'on tente d'y trouver une solution. La cour des comptes de Montpellier diligenta alors une enquête, envoyant des commissaires de village en village pour établir le niveau des impayés, leur raison et un éventuel dégrèvement. Cette enquête de 1596 est alors une remarquable photographie de l'état des campagnes toulousaines au sortir des guerres civiles. 40 % des villages du diocèse furent concernés par cette enquête, signe de l'impact des conflits dans ce territoire uniformément catholique. 10 % des villages du diocèse furent considérés comme désertés par leurs habitants, les terres laissées « hermés » rendant pour cela leurs paysans insolvables. Ce chiffre de 10 % paraît considérable et signifie que les années 1590 furent un temps où les sociétés locales ne purent être préservées et que la guerre dépassa le seuil du tolérable pour la société qui l'avait jusque-là générée.

La prise d'armes relève ainsi d'un processus complexe oscillant entre révolte et guerre civile selon son intensité, mais aussi selon les moyens politiques et matériels qu'elle peut mobiliser. Sur ce plan, les conflits religieux ne présentent probablement pas de grandes différences avec les autres formes de guerre civile ou de soulèvement collectif. Dans le

38 Yves-Marie Bercé, *Histoire des Croquants. Étude des soulèvements populaires au XVII<sup>e</sup> siècle dans le Sud-Ouest de la France*, Genève, Droz, 1974, 2 vol., t. I, p. 257-258.

39 Pierre-Jean Souriac, « Éloigner le soldat du civil en temps de guerre. Les expériences de trêve en Midi toulousain dans les dernières années des guerres de religion », *Revue historique*, 306-4, 2004, p. 788-818.

contexte européen des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, dans le contexte du temps des réformes, il se trouve seulement que la question confessionnelle fut un vecteur de légitimation de la violence qui permit aux sociétés d'accepter leurs divisions internes. Une fois la violence acceptée et justifiée, les soldats des affrontements religieux bénéficièrent du soutien des cadres politiques locaux qui surent mettre à leur disposition finances et matériels pour soutenir leur élan de foi. Les guerres de religion, en France mais probablement ailleurs en Europe, ne furent donc pas génératrices d'un chaos mais inventèrent de nouvelles formes de régulations politiques, religieuses et sociales. Elles nécessitèrent des adaptations nécessaires jusqu'à un certain seuil, la guerre civile reposant de fait sur la capacité des chefs de guerres et des cadres politiques à maintenir un équilibre entre besoins des armées et survie du corps social.

## TABLE DES MATIÈRES

Préface	
Lucien Bély .....	7

### PREMIÈRE PARTIE

## Approches historiographiques

Les réformés français au cœur des conflits religieux (vers 1550-1659)	
Hugues Daussy .....	13
Les affrontements religieux en Angleterre et dans les îles Britanniques dans la première moitié du XVII <sup>e</sup> siècle	
François-Joseph Ruggiu .....	31

### DEUXIÈME PARTIE

## Faire la guerre, faire la paix

« Reconcilier les cœurs des subjects cy-devant divisez » : les commissaires des édits de pacification au temps des premières guerres de religion	
Jérémie Foa .....	61
Affrontements religieux, révoltes et guerres civiles. Formes et moyens d'une société divisée (XVI <sup>e</sup> -XVII <sup>e</sup> siècles)	
Pierre-Jean Souriac .....	89
Affrontements religieux, fractures politiques dans les provinces méridionales des Pays-Bas espagnols (1521-1579)	
Alain Lottin .....	115
Clercs de cour et clercs d'État dans les affrontements religieux européens (1500-1650)	
Benoist Pierre .....	141

## Les affrontements dans le Saint-Empire

	Les conflits confessionnels autour des espaces urbains dans l'Empire au xvi <sup>e</sup> siècle	
	<b>Naïma Ghermani</b> .....	<b>165</b>
	École, université et affrontements religieux dans le Saint-Empire	
	<b>Jean-Luc Le Cam</b> .....	<b>175</b>
	L'invention de la coexistence confessionnelle dans le Saint-Empire (1555-1648)	
<b>246</b>	<b>Christophe Duhamelle</b> .....	<b>223</b>
	Table des matières.....	<b>245</b>